



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlauboiss.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 018-211801188-20260223-DEL23022026_01-DE

S'LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

Autorisation de Signature
Installation radioélectrique

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 12 février 2026

Date d'affichage : 12 février 2026

PRESENTS : Mrs LAURENT, JAUBERT, METGE, BOUQUELY
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU

ABSENTS : Mme BOULANDET, Mme GAGNOL, Mr LORDEL, Mme REBOUX,

SECRETAIRE : Madame CHASSIN Marie-José

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et suivants,

Vu le projet de contrat de location proposé par la société Phoenix France Infrastructures,

Considérant que la société Phoenix France Infrastructures a sollicité la location d'une surface communale d'environ 66 m², située rue de la Montapeine, cadastrée section B 1236.

Considérant que cette occupation présente un intérêt pour la commune, notamment en termes de couverture.

Considérant que le projet de contrat fixe les conditions financières et techniques de cette location, et qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou les adjoints à le signer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à l'unanimité :

- D'approuver les termes du contrat de location entre la commune de Jouet sur l'Aubois et la société Phoenix France Infrastructures, portant sur une surface de 66 m² située rue de la Montapeine, cadastrée section B 1236.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou les adjoints à signer ledit contrat ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme, en Mairie, le 25 février 2026

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 26/02/2026
- Publié le : 25/02/2026
- Mis en ligne le : 25/02/2026

Le Secrétaire

CHASSIN Marie-José

Le Maire

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 018-211801188-20260223-DEL23022026_02-DE

S'LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 12 février 2026

Date d'affichage : 12 février 2026

PRESENTS : Mrs LAURENT, JAUBERT, METGE, BOUQUELY
Mmes CADOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU

ABSENTS : Mme BOULANDET, Mme GAGNOL, Mr LORDEL, Mme REBOUX,

SECRETAIRE : Madame CHASSIN Marie-José

Autorisation signature-
Convention passerelle LORA

Monsieur le Maire rappelle au conseil que tous les compteurs d'eau potable sont connectés. Afin de permettre un suivi régulier de la consommation des abonnés sur leur compte véolia, une passerelle LORA doit être implantée sur la commune.

Monsieur le Maire indique que cette antenne sera installée 15 rue des vignes à Jouet sur l'Aubois. Pour valider cette installation, une convention doit être signée entre la commune de Jouet sur l'Aubois et la société Berry Numérique. Monsieur le Maire précise que la commune percevra une redevance de 100 € à l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à l'unanimité, l'installation de la passerelle LORA ;
- Autorise, à l'unanimité, le Maire ou les adjoints à signer la convention avec Berry Numérique.

Pour copie conforme, en Mairie, le 25 février 2026

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 26/02/2026
- Publié le : 25/02/2026
- Mis en ligne le : 25/02/2026

Le Secrétaire

CHASSIN Marie-José

Le Maire,
Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlauboiss.fr

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 018-211801188-20260223-DEL23022026_03-DE

S'LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 12 février 2026

Date d'affichage : 12 février 2026

PRESENTS : Mrs LAURENT, JAUBERT, METGE, BOUQUELY
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU

ABSENTS : Mme BOULANDET, Mme GAGNOL, Mr LORDEL, Mme REBOUX,

SECRETAIRE : Madame CHASSIN Marie-José

AUTORISATION DE SIGNATURE :
CONVENTION D'OCCUPATION DES
BIENS IMMOBILIERS

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition les locaux pour accueillir certains services du Département du Cher (PMI, Mission locale, Assistante sociale).

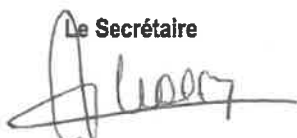
Afin de conserver l'accès à ces services au sein de la commune, il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition des locaux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention.
- Autorise, à l'unanimité, le Maire ou les adjoints à signer la présente convention pour l'occupation des locaux de l'ancienne Mairie dans le but d'accueillir les services départementaux du Cher.

Pour copie conforme, en Mairie, le 25 février 2026

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 26/02/2026
- Publié le : 25/02/2026
- Mis en ligne le : 25/02/2026

Le Secrétaire

CHASSIN Marie-José

Le Maire,


Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 018-211801188-20260226-DEL23022026_04-DE

SLOW

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 12 février 2026

Date d'affichage : 12 février 2026

PRESENTS : Mrs LAURENT, JAUBERT, METGE, BOUQUELY
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU

ABSENTS : Mme BOULANDET, Mme GAGNOL, Mr LORDEL, Mme REBOUX,

SECRETAIRE : Madame CHASSIN Marie-José

Réexamen du forfait de
rémunération de la maîtrise
d'œuvre - CSC

Monsieur Johan VERRIERE, représentant le Cabinet IMHOLZ ARCHITECTES ET ASSOCIES, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet de réhabilitation et mise en accessibilité du centre socio-culturel, a sollicité le réexamen du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, suite à un allongement de délai de réalisation.

En effet, les missions DET (Direction de l'Exécution des Travaux) et OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) ont été allongées du fait de la défaillance ponctuelle et récurrente de certaines entreprises.

Le délai des travaux initial était de 13 mois, période de préparation incluse, démarrant le 04.11.2024.

A ce jour, le chantier accuse un retard de 3 mois. La fin des travaux et les opérations de réception sont prévues dans le courant du mois de mars 2026, ce qui portera le retard global à 4 mois.

L'augmentation demandée s'élève à 9 405 € HT, répartie entre le BET LARBRE (bureau d'études fluides et thermique) pour un montant de 485 € HT, et le mandataire IMHOLZ pour un montant de 8 560 € HT.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Ce rapport étant fait,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique ;
- VU la délibération DEL05072021-38 en date du 05 juillet 2021 par laquelle le Conseil Municipal a désigné l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la réhabilitation et mise en accessibilité du centre socio-culturel, et autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la procédure, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 018-211801188-20260226-DEL23022026_04-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 02 au marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 9 405 € HT , représentant une augmentation de 10,4 % du forfait fixé en APD, et qui porte le montant du marché à 99 781 € HT.

Pour copie conforme, en Mairie, le 25 février 2026

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 26/02/2026
- Publié le : 25/02/2026
- Mis en ligne le : 25/02/2026

Le Secrétaire

CHASSIN Marie-José



Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 018-211801188-20260223-DEL23022026_05-DE

S2LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice** 11

Présents 6
Votants 6

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 12 février 2026

Date d'affichage : 12 février 2026

PRESENTS : Mrs LAURENT, JAUBERT, METGE, BOUQUELY
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU

ABSENTS : Mme BOULANDET, Mme GAGNOL, Mr LORDEL, Mme REBOUX,

SECRETAIRE : Madame CHASSIN Marie-José

Autorisation de Signature
Avenant 03- Lot 11

La commune de JOUET-SUR-L'AUBOIS porte le projet de Réhabilitation et mise en accessibilité du centre socioculturel, projet pour lequel les travaux supplémentaires suivants sont à prévoir :

- La centrale d'alarme installée au DOJO n'est plus conforme. Dans le cadre des travaux de réhabilitation menés, il convient de remédier à cet état de fait.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° DEL02092024_27 du 02 septembre 2024 attribuant les marchés de travaux ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux de Réhabilitation et mise en accessibilité du centre socioculturel, des modifications de la masse des travaux initialement prévus sont nécessaires ;

CONSIDERANT que ces modifications imposent la passation d'avenants ;

CONSIDERANT que le marché concerné est le suivant :

- Marché 2024-11
 - LOT N° 11 ELECTRICITE
 - Notifié à l'entreprise TECHNIC ELEC 58 de Nevers le 08 octobre 2024
 - Pour un montant total de 97 000,00 € HT (soit 116 400,00 € TTC)
 - Porté à 132 542,80 € HT (soit 159 051,36 € TTC) suite aux avenants 1 et 2
 - Objet de l'avenant :

La centrale d'alarme installée au DOJO n'est plus conforme. Dans le cadre des travaux de réhabilitation menés, il convient de remédier à cet état de fait.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 018-211801188-20260223-DEL23022026_05-DE

SLO

- Montant de l'avenant :
 - 1 757,17 € HT (soit 2 108,60 € TTC)
 - Représentant une augmentation de 1,32 % du marché, soit 38,45 % du montant du marché initial.

Vu le rapport du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant suivant :
Avenant n° 3 au marché n° 2024-11 avec la société TECHNIC ELEC 58 pour un montant de 1 757,17 € HT (soit 2 108,60 € TTC).

Pour copie conforme, en Mairie, le 25 février 2026

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 26/02/2026
- Publié le : 25/02/2026
- Mis en ligne le : 25/02/2026

Le Secrétaire

CHASSIN Marie-José

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 018-211801188-20260223-DEL23022026_06-DE

SLOW

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

Autorisation de Signature
Avenant 01- Lot 05

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 12 février 2026

Date d'affichage : 12 février 2026

PRESENTS : Mrs LAURENT, JAUBERT, METGE, BOUQUELY
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU

ABSENTS : Mme BOULANDET, Mme GAGNOL, Mr LORDEL, Mme REBOUX,

SECRETAIRE : Madame CHASSIN Marie-José

La commune de JOUET-SUR-L'AUBOIS porte le projet de Réhabilitation et mise en accessibilité du centre socioculturel, projet pour lequel les travaux supplémentaires suivants sont à prévoir :

- La modification des descentes EP façade SUD-EST

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° DEL02092024_27 du 02 septembre 2024 attribuant les marchés de travaux ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux de Réhabilitation et mise en accessibilité du centre socioculturel, des modifications de la masse des travaux initialement prévus sont nécessaires ;

CONSIDERANT que ces modifications imposent la passation d'avenants ;

CONSIDERANT que le marché concerné est le suivant :

- Marché 2024-05
 - LOT N° 05 COUVERTURE - ETANCHEITE
 - Notifié à l'entreprise SEB de Saint Florent Sur Cher le 08 octobre 2024
 - Pour un montant total de 158 255.06 € HT (soit 189 906,07 € TTC)
 - Objet de l'avenant :

Modification des descentes EP façade SUD - EST

- Montant de l'avenant :
 - 1 294,28 € HT (soit 1 553.14 € TTC)
 - Représentant une augmentation de 0.82 % du marché initial,



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

SLO

ID : 018-211801188-20260223-DEL23022026_06-DE

Vu le rapport du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant suivant :

Avenant n° 1 au marché n° 2024-05 avec la société SEB pour un montant de 1 294.28 € HT (soit 1 553.14 € TTC).

Pour copie conforme, en Mairie, le 25 février 2026

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 26/02/2026

- Publié le : 25/02/2026

- Mis en ligne le : 25/02/2026

Le Secrétaire

CHASSIN Marie-José

Serge LAURENT